



Formation Initiale FORMATEUR DE SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

Compétences développées :

- Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise
- Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours
- Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation SST

Cette formation a pour finalité de devenir Formateur de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST). Le formateur SST assure la formation initiale, le Maintien et l'Actualisation des Compétences et le suivi des SST dans le respect des exigences du document de référence en vigueur de l'INRS.

→ Accueil – Introduction – Tour de table

→ Domaine de compétences 1 : Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise

Justifier la formation SST pour une entreprise

Répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en prenant en compte ses spécificités

→ Domaine de compétences 2 : Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST

S'appuyer sur le guide des données techniques pour mettre en œuvre une action de secours

Justifier la mise en place d'actions de prévention

→ Domaine de compétences 3 : Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteurs SST

Concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation d'acteurs SST

Animer une action de formation

Mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation

S'assurer de la gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation SST

→ Bilan de la formation et remise des documents

EXPERIA • PA de Pierre Levée - Olonne-sur-Mer • LES SABLES D'OLONNE

Centre de formation enregistré sous le numéro 52 85 01905 85

Contact : Sophie Blanchard • Tél. : 06 40 67 96 05 • e-mail : sophie.blanchard@experia-formations.com

SARL au capital de 20 000 € 809 408 537 RCS La Roche-sur-Yon • Siret n ° 809 408 537 000 29 • Code NAF 8559 A

Public

Toute personne souhaitant devenir formateur SST.

Pré-requis

Etre titulaire du certificat SST ou APS en cours de validité, délivré par une entité habilitée

Avoir suivi et validé une formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de bases en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale

Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression

L'utilisation d'un logiciel de traitement de texte ainsi que d'un logiciel de présentation est également souhaitable

Durée, modalités et nombre de stagiaires

56h de formation en présentiel (2 x 4 jours), sur 2 semaines non consécutives. (Pas de travail d'intersession). 5 à 10 stagiaires / groupe (cf : Document de référence de l'INRS)

Lieu

Au centre de formation EXPERIA à OLONNE ou dans votre entreprise

Accessibilité handicap

Nous consulter

Délai d'accès

Nous consulter pour connaître les dates de sessions

Sur demande pour les intra

Tarif

Nous consulter – Devis sur demande

Moyens techniques et méthodes pédagogiques

Salle de formation équipée de tables et de chaises avec de l'espace permettant un travail en groupes et sous-groupes et la pratique des gestes, ordinateur, écran interactif, tableau. Plan d'actions Prévention SST, Plan d'intervention SST. Mannequins de secourisme (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur de formation avec ses accessoires, divers matériels de mises en situation, matériel d'entretien et d'hygiène ...

Exposés, études de cas, brainstorming ; Travaux en sous-groupes ; Simulation de situations pédagogiques

Chaque participant doit se munir d'un ordinateur portable

Profil du formateur

Formateur titulaire du certificat de « Formateur de formateurs SST » valide - Entité habilitée de niveau 2

Validation : Évaluations formatives réalisées tout au long de la formation. Les candidats ayant suivi l'ensemble de la formation et répondu favorablement aux évaluations formatives et certificatives recevront une attestation de fin de formation et un certificat de formateur SST d'une validité de 36 mois maximum + Attestation de formation.

Divers documents seront également remis à la fin de la formation

Maintien des compétences : La validité du certificat est de 3 ans. La prolongation de ce certificat est conditionnée par le suivi d'une formation Maintien et Actualisation des Compétences tous les 36 mois, ainsi qu'à la réussite des épreuves certificatives.